

présenté par

M. Bruneau, M. Bataille, M. Mathiasin, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Molac et M. Lenormand

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

I. – Le *b nonies* de l'article 279 du code général des impôts est ainsi modifié :

1° À la fin du premier alinéa, les mots : « ou professionnel » sont remplacés par les mots : « , professionnel, sportif, de culture physique ou de loisirs » ;

2° Au second alinéa, les mots : « utiliser des installations ou des équipements sportifs, » sont supprimés.

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

X REJETÉ

EXPOSE SOMMAIRE

Le secteur des loisirs sportifs regroupe les salles de sport (fitness, yoga) et les activités de sport indoor et outdoor. Il s'agit d'une offre de loisirs sportifs non rattachée à une fédération sportive.

La directive européenne « Taux » rend éligible ces entreprises à un taux de TVA réduit. Or, la France n'a pas fait le choix de l'octroyer aux acteurs du sport, alors que l'ensemble des activités ludiques et de loisir en bénéficie.

Cet amendement a pour objet de mettre fin à une inégalité de traitement entre des activités relevant du champ du sport et de l'activité sportive, certains comme l'accrobranche et le mini-golf par exemple bénéficiant d'un taux de TVA réduit à 10% et alors que l'accès au sport est taxé à 20%. Rien ne justifie d'appliquer deux taux de TVA différents entre ces activités.

Mme la présidente

La parole est à M. Joël Bruneau, pour soutenir l'amendement no 310.

M. Joël Bruneau

Avant tout pour délivrer un message...

M. Laurent Jacobelli

On n'a pas le temps !

M. Joël Bruneau

...et pointer une incohérence, nous demandons une harmonisation des taux de TVA applicables aux activités physiques, que nous cherchons à encourager à la suite des Jeux olympiques. On observe une complète incohérence d'une pratique à l'autre : par exemple, le minigolf bénéficie d'un taux réduit de TVA alors que le vrai golf – où l'on se dépense pourtant davantage – est assujéti au taux maximal.

M. Laurent Saint-Martin, ministre

C'est normal, le minigolf a une mini-TVA ! (*Sourires.*)

Mme la présidente

Quel est l'avis de la commission ?

M. Charles de Courson, rapporteur général

Cet amendement n'a pas été examiné par la commission des finances. À titre personnel, j'y suis hostile. Est-il raisonnable d'abaisser de 20 % à 10 % le taux de TVA appliqué aux salles de sport où se pratique le *bodybuilding* ?

Mme Émilie Bonnard

Il ne s'agit pas de cela, c'est caricatural !

M. Charles de Courson, rapporteur général

Nous avons tous besoin des salles de sport – il y en a d'ailleurs une à l'Assemblée, qui est gratuite... (*Exclamations sur divers bancs*)

M. Antoine Léaument et M. Aurélien Le Coq

Elle est payante !

M. Emeric Salmon

Elle n'est pas gratuite ! Je paye mais je n'y vais pas...

M. Charles de Courson, rapporteur général

...et se trouve au sous-sol.

M. Emmanuel Mandon

Dans la cave !

Mme la présidente

On voit ceux qui y vont et ceux qui n’y vont pas. (*Sourires.*)

M. Charles de Courson, rapporteur général

Avis défavorable à titre personnel.

Mme la présidente

Quel est l’avis du Gouvernement ?

M. Laurent Saint-Martin, ministre

Même avis.

Mme la présidente

La parole est à Mme Émilie Bonnivard.

Mme Émilie Bonnivard

Voulons-nous, oui ou non, encourager la pratique sportive en France ? Je ne dis pas qu’il faut baisser le taux de TVA, mais les taux appliqués n’en restent pas moins incohérents, du fait d’une distinction discutable entre loisirs et pratique sportive. Ainsi, les jeux vidéo bénéficient d’un taux réduit, alors que le sport pratiqué dans des associations ou des clubs affiliés à une fédération – il ne s’agit pas seulement du bodybuiding en salle ! – sont soumis au taux de 20 %. Autre exemple : lorsque vous pratiquez la brasse dans une piscine dépourvue de ligne d’eau, une TVA de 10 % s’applique, alors que, s’il y a des lignes d’eau, le taux s’élève à 20 %. Il faudrait mettre fin à ces incohérences pour encourager davantage la pratique sportive.

Mme la présidente

La parole est à M. Pierrick Courbon.

M. Pierrick Courbon

J’appelle l’ensemble des collègues à voter cet amendement : soutenir la pratique sportive est un enjeu de santé publique. De nombreuses activités se pratiquent en salle – avec tout le respect que j’ai pour M. le rapporteur général, cela fait sans doute un moment qu’il ne s’y est pas rendu... (Exclamations sur plusieurs bancs. – M. le rapporteur général sourit.)

M. Antoine Léaument

Attaque personnelle !

M. Pierrick Courbon

Plusieurs activités comme le padel, le soccer, le yoga ou le fitness méritent d’être soutenues. Mme Bonnivard l’a dit, il faut de la cohérence : pourquoi un taux réduit de TVA pour se rendre au zoo ou jouer aux jeux vidéo, et un taux normal pour le sport ? Nous plaidons pour que les activités et équipements sportifs puissent être proposés par les collectivités locales,...

Mme la présidente

Merci !

M. Pierrick Courbon

...mais, malheureusement, en raison de la cure d'austérité à laquelle vous les soumettez... (Mme la présidente coupe le micro de l'orateur, dont le temps de parole est écoulé.)

Mme la présidente

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Laurent Saint-Martin, ministre

Ne te laisse pas faire, Charles !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances

Montre les muscles !

M. Charles de Courson, rapporteur général

Je vais vous faire une confidence : depuis trois semaines, je suis accaparé jour et nuit par le budget et je n'ai pas pu me rendre à la salle de sport – mais je fais ma gymnastique tous les matins ! (Sourires et applaudissements sur tous les bancs.)

M. Ugo Bernalicis

On veut une démo !

M. Charles de Courson, rapporteur général

Quant à l'amendement, il vise bel et bien les salles de culture physique – soyons donc raisonnables. Mme Bonnivard a soulevé des incohérences tout à fait réelles, mais elle s'est montrée elle-même défavorable à l'amendement.

(L'amendement no 310 n'est pas adopté.)